



Règlement du jeu concours « Gagne ton Permis Moto A2 avec Liberty Rider & ECF »

Article 1 : Organisation

La société **Liberty Rider**, SIRET **821 070 489 00058**, dont le siège social est situé **26 rue Marie Magne, 31300 Toulouse**, et l'association **ECF**, SIRET **305 275 711 00052**, dont le siège social est situé **4 place Sadi Carnot, 13002 Marseille**, organisent conjointement un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Concours Permis Moto A2** » (ci-après « le Jeu »).

Le Jeu se déroulera du **17 octobre 2025** au **29 novembre 2025** inclus sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Article 2 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique :

- résidant en France métropolitaine,
- âgée de **16 ans minimum** au moment de la participation,
- disposant d'un compte Facebook et/ou Instagram valide,
- ayant téléchargé l'application **Liberty Rider** avant le tirage au sort.

Ne peuvent participer :

- les salariés ou membres de la famille des organisateurs,
- toute personne ayant collaboré directement ou indirectement à l'organisation du Jeu.

La participation est personnelle et nominative. Toute fraude entraîne l'exclusion immédiate.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, le candidat doit :

1. **Suivre** les comptes officiels **@groupe_ecf** et **@libertyriderapp** (Instagram ou Facebook),
2. **Identifier au moins un ami** en commentaire de la publication du concours,
3. (Optionnel) **Reposter** la publication en story en mentionnant les comptes organisateurs.

Toute participation non conforme sera invalidée.

Article 4 : Dotation

Le Jeu est doté d'une **formation complète au permis moto A2**, dispensée dans une école labellisée ECF, d'une valeur commerciale de **1 100 € TTC**.

La dotation comprend :

- 1 évaluation pratique préalable,
- les frais de dossier et fournitures pédagogiques,
- la formation théorique **ETM** (si nécessaire) + 1 accompagnement à l'examen théorique,
- la formation pratique : **20h minimum** (8h hors circulation, 12h en circulation),
- 2 accompagnements aux examens pratiques (hors circulation + circulation).

Conditions d'accès :

- Âge minimum : **16 ans** révolus pour l'inscription,
- Respect des conditions légales d'accès en auto-école et d'aptitude médicale.

Le lot doit être utilisé dans les **6 mois** suivant la notification du gain.

Article 5 : Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par **tirage au sort réalisé par Liberty Rider** parmi toutes les participations valides.

Le tirage au sort aura lieu la semaine du **30 novembre 2025**.

Le gagnant sera contacté par :

- **message privé** sur les réseaux sociaux,
- **email et téléphone**.

Sans réponse dans les 30 jours, le lot pourra être attribué à un autre participant.

Article 6 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de :

- dysfonctionnement du réseau Internet ou des plateformes sociales,
- problème technique empêchant la participation,
- fraude ou utilisation abusive des comptes participants.

Ni Facebook ni Instagram ne sont partenaires, parrains ou responsables du Jeu.

Article 7 : Données personnelles

Les informations recueillies (nom, prénom, email, téléphone) sont utilisées uniquement pour :

- la gestion du Jeu,
- la remise du lot,
- l'envoi d'informations commerciales uniquement si le participant y consent.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données en écrivant à :

- **Liberty Rider** : marketing@liberty-rider.com
- **ECF** : siege@ecf.asso.fr

Article 8 : Réclamations

Toute réclamation devra être adressée dans les 30 jours suivant la fin du Jeu, par écrit, à l'une des adresses des organisateurs.

Article 9 : Loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relève de la compétence exclusive des juridictions françaises.